DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026-CM/086 : DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FEDERATION AGRICOLE DE SALAZIE (FAS) POUR L'ACQUISITION DE CITERNES DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 17 juin 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 10 juin 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 24
Absents : 05
Représentés : 04
Total des votes : 28

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin – ELISABETH Marie-Jeanne – LUCILLY Harry – HOAREAU Severine — MANORO Severine – BOYER Elysée - HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – SINAPIN Marie Jacqueline - DALLEAU Hugory —— PLANTE Jessie - TECHER Paulin – BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie – CHARLEMAGNE Thierry - DE GERUS Thierry - ARMAND Jimmy.

Etaient absents : GARRYER Patrick - TECHER Sophie - NOURRY Adèle - PAYET Fabien – LEBRETON Layna.

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : TECHER Sophie à HOAREAU Séverine – NOURRY Adèle à MANORO Séverine – PAYET Fabien à BONHOMME Ghislaine – LEBRETON Layna à DE GERUS Thierry.

Est désignée secrétaire de séance : PLANTE Jessie

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE – Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260616-2026-CM-086-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Publiée le 25.06.2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Les récupérateurs d'eau de pluie sont une solution écologique et économique pour réduire la consommation d'eau potable, alléger les factures, mais aussi une solution pour pallier au manque d'eau en période de sécheresse.

Dans ce cadre, la Fédération Agricole de Salazie (FAS) envisage d'acquérir pour les agriculteurs du Cirque, 50 récupérateurs d'eau de pluie pour un montant total de 285 938.73€, réparti de la manière suivante :

Quantité	Volume cuve	Prix unitaire	Montant total HT
47	99 m3	5 844.34€	274 684.19€
3	52 m3	3 751.52€	11 254.55€
50			285 938.73€

Ce projet bénéficie des financements publics qui ne peuvent excéder 80% des dépenses éligibles. Pour cela, la Fédération Agricole de Salazie, sollicite une subvention de la Commune d'un montant de 28 593.87€ HT, soit 10% du montant total H.T qui s'élève à 285 938.73€. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		**Recettes**		
Dépenses	**Montant HT**	**Participation**	**Montant HT**	**%**
Acquisitions de 50 Citernes	285 938.73 €	- Office de l'Eau - Département de la Réunion - Fédération Agricole Salazie - Commune de Salazie	171 563.24 € 28 593.87 € 57 187.75 € 28 593.87 €	60 10 20 10
Montant total	**285 938.73€**	**Montant total**	**285 938.73€**	**100**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.1611-4 du CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 28 voix pour** :

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'un financement de 28 593.87 € à la Fédération Agricole de Salazie, pour l'acquisition de citernes de récupération d'eau de pluie.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Madame le Maire à inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires.**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes y afférents.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260616-2026-CM-086-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

PLANTE Jessie

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260616-2026-CM-086-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026